

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL

Séance du 9 décembre 2015

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille quinze, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2015

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Messieurs Thierry CHANY, André BELVERGE, Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Lydia VANNUCCI.

Excusé: Monsieur Thierry CHANY

Procuration de Monsieur Thierry CHANY à Madame Charline MONNET.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h30, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2015

Après lecture du procès-verbal le conseil municipal le valide à l'unanimité.

2- D01-091215 Construction d'une nouvelle mairie Maison de services au public Plan de financement prévisionnel

Monsieur le maire rappelle que les locaux de la mairie, de l'Agence Postale Communale (APC) et de la salle du Conseil Municipal ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les locaux, en rez-de-chaussée, qui seront libérés après le déménagement des classes dans le nouveau groupe scolaire, ne seront pas assez spacieux pour accueillir la mairie, l'APC, la salle du conseil. Par contre ils pourraient recevoir la bibliothèque et des salles à partager pour certaines associations et les activités périscolaires.

En construisant un bâtiment neuf, il serait ainsi proposé un véritable outil de travail adapté, mis à la disposition de la population et du personnel de mairie.

L'architecte retenu pour l'étude de faisabilité a transmis une proposition de projet.

Monsieur le Maire propose un plan de financement prévisionnel :

MONTANT DE L'OPERATION	
Montant des travaux HT	434 600 €
Imprévu (10%)	43 460 €
Montant MO, contrôles et études, assurance, frais divers	75 015 €
Montants HT	553 075 €
TVA 20%	110 615 €
Montant total TTC	663 690 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 30% (Plafonné à 150 000 €)	150 000 €
Fonds propres communaux TTC	513 690 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, avec 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le projet présenté ainsi que son plan de financement prévisionnel, décide de solliciter les aides financières dans le cadre de ces travaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet.

3- D02-091215 ASSAINISSEMENT Mission d'assistance pour le renouvellement des contrats d'entretien du réseau et de la station de dépollution

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'entretien actuels du réseau d'assainissement et de la station de dépollution seront caducs au 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis transmis par le cabinet FG Consultants Assainissement, concernant l'assistance pour le renouvellement des contrats d'entretien du réseau d'assainissement et de la station de dépollution.

Ce devis s'élève à 1 850 € HT.

Il comprend la rédaction du cahier des charges, des courriers de consultation, la visite de terrain avec les prestataires, l'ouverture des plis, l'analyse des réponses de consultation et la rédaction des notifications, les réunions, la rédaction de documents administratifs.

Après discussions, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de cette mission et autorise Monsieur le Maire à commander cette prestation

4- D03-091215 DEMATERIALISATION Gestion électronique des documents DOCUMIND

Dans le cadre de la dématérialisation de la comptabilité, Monsieur le Maire, propose l'utilisation d'un logiciel de gestion électronique des documents. Ceci permettra la dématérialisation totale des pièces comptables qui seront ajoutées automatiquement au flux PES V2 depuis la comptabilité. De plus grâce à cette interface les courriers numérisés pourront être archivés et classés automatiquement. Ce système permet donc de stocker, classer, sécuriser et partager les documents.

DOCUMIND	dépense d'investissement
Droit d'accès logithèque	820.00€ HT
Forfait annuel (80%)	305.60€ HT
	1350.72€ TTC
DOCUMIND	dépense de fonctionnement annuelle
Forfait annuel (20%)	76.40€ HT
	91.68€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à 14 voix pour et 1 abstention décide de retenir la proposition de Gestion Electronique des Documents. Il autorise, Monsieur le Maire, à accepter le devis proposé concernant DOCUMIND et à signer le contrat.

Questions et informations diverses :

Cérémonie annuelle de la rafle du 16 décembre 1943

Le départ de la cérémonie aura lieu à 8h à Montmorin. Comme à l'habitude le cortège fera la tournée des stèles, lieux de recueils, monuments aux morts. L'arrivée à St Julien sera probable à 9h30 avant de continuer à Billom.

L'école sera associée à la cérémonie. Deux classes de l'école chanteront le chant des partisans. Une minute de silence aura lieu et ensuite retentira la marseillaise qui sera chantée par tous.

Un verre de l'amitié à partager entre tous sera servi à la maison des associations.

Réunion EPMF-SMAF

Une réunion commune sera mise en place avec EPMF-SMAF et la SAFER en vue de connaître les deux organismes et ce que la commune peut en attendre.

Busiclic

L'installation de la WI-FI et de la ligne téléphonique dans l'Algéco pour la classe fonctionne très bien.

La société va faire une proposition financière pour poser une autre antenne afin d'installer internet à la bibliothèque ce qui évitera un autre abonnement.

Récompense

Notre employé communal, Benoît, a reçu un prix du Conseil Départemental pour son implication florale dans la commune.

Bois de l'hôpital (peupleraie)

Cette futaie de 7 hectares n'a pas été entretenue depuis 9 ans. Le SIVOM a commencé le débroussaillage.

Tai-chi

Monsieur le maire a rencontré le président de l'association de tai-chi. L'association est bien domiciliée à St Julien-de-Coppel. L'association n'est pas subventionnée car nous ne recevons aucun retour de l'assemblée générale et des bilans. Il conviendra de faire un point avec le Président.

Sécurité à St-Cirgues

Monsieur le Maire a été interpellé par une habitante du hameau qui lui signale la dangerosité du lieu sur la route départementale. Elle lui signale qu'un enfant circulant en vélo a été renversé.

Si des actions sont entreprises au niveau du Conseil Départemental, la mairie sera associée aux réunions le cas échéant.

Temps Activités Périscolaires

Myriam BLANZAT a donné une première lecture du contrat de vacation pour l'intervenant de la musique. Il est en voie de rédaction pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Téléthon

Une bonne mobilisation a eu lieu tout au long de la journée.

Dimanche 13 décembre 2015

Monsieur le Maire rappelle à chaque conseiller municipal sa participation à la tenue du bureau de vote et remercie pour le bon déroulement du scrutin du 6 décembre dernier.

Questions du public :

Une personne signale un problème technique de cuisinière à l'école.

Fin de la séance à 22h40